

Brevet

Initiateur

Fédéral

Roller

Skateboard

Trottinette

Cahier des charges 2023-2024

SOMMAIRE

I.	ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE	3
•	PRINCIPES ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES	3
•	LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE	3
II.	COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BIF	4
•	CONDITIONS D'ACTIVITE BENEVOLE	4
•	LES COMPETENCES VISEES PAR LE DIPLOME	4
•	LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION.	4
•	LIMITES D'EXERCICE PRECONISEES PAR LA FFRS	4
•	Arbitrage et derogations.	4
III.	CONDITIONS D'ORGANISATION DU BIF	5
Α	RESPONSABILITE ET ORGANISATION DE LA FORMATION	5
В		
•	CONDITIONS TARIFAIRES	6
IV.	ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION	6
•	LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES PARTAGES	6
•	ORGANISATION DES TEMPS DE FORMATION	7
•	APPLICATION PRATIQUE EN CLUB	7
•	QUALIFICATION DES FORMATEURS	7
•	LES CONDITIONS D'ASSIDUITE EN FORMATION	8
V.	CONDITIONS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME	8
•	PRINCIPES GENERAUX	8
•	ORGANISATION DU JURY ET DES EPREUVES	9
•	DISPENSE DE L'UC PRATIQUE POUR HANDICAP MOTEUR.	9
•	DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA FFRS POUR L'EDITION DES DIPLOMES	9
•	REGLES D'ARCHIVAGE FORMATION ET EXAMEN	9
•	LES UNITES DE COMPETENCES ET LE MODE DE VALIDATION DU DIPLOME BIF	
•	PASSERELLES ENTRE LE BIF ET LE BEF1	11
•	PASSERELLES, EQUIVALENCES OU ALLEGEMENTS AVEC LES DIPLOMES PROFESSIONNELS	11
VI.	RESSOURCES COMPLEMENTAIRES	12

Ce document constitue le règlement fédéral applicable à toute formation préparant au « Brevet Initiateur Fédéral » pour les 3 options : Roller, Skateboard et Trottinette.

Son objet est double :

- 1. harmoniser l'organisation et le niveau d'exigence de ce diplôme entre les centres de formation,
- 2. **accompagner sa mise en œuvre** pour les structures chargées de son organisation.

I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE

Principes et objectifs des formations fédérales

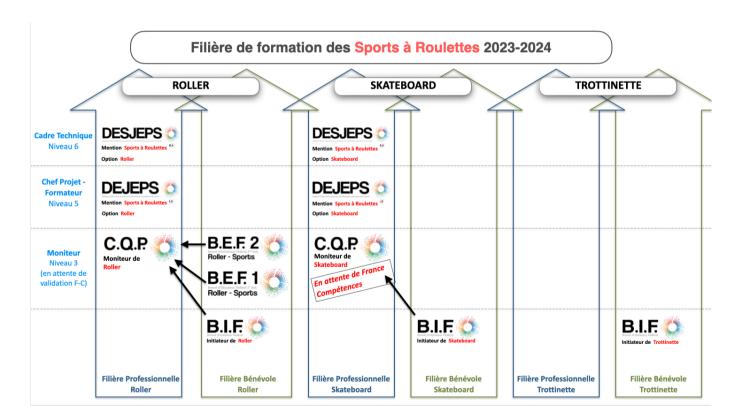
Le dispositif des diplômes fédéraux a pour objet de proposer des formations d'éducateurs :

- répondant aux besoins d'encadrement bénévole des structures affiliées à la FFRS;
- répondant aux objectifs de développement de la fédération ;
- ouvrant des perspectives de professionnalisation des structures et des éducateurs ;
- et, le cas échéant, contribuant à la structuration de disciplines émergentes.

Les principes organisateurs sont les suivants :

- la reconnaissance de :
 - **deux profils d'activité** : l'enseignement des bases du patinage / du skateboard / de la trottinette (BIF) et l'enseignement des bases d'une discipline du roller (BEF1, BEF2) et,
 - deux niveaux d'encadrement : initiation et découverte pour le 1^{er} échelon et approfondissement pour le 2nd échelon ;
- la valorisation d'une filière adaptée à chacune des disciplines de la FFRS ;
- une proximité géographique à privilégier sur le premier niveau BIF et BEF1 à l'échelon de la Ligue ;
- une accessibilité pour les jeunes éducateurs (présentation à l'examen à partir de 16 ans pour le 1^{er} échelon et 17 ans pour le 2nd échelon);
- des passerelles entre les brevets fédéraux et les diplômes professionnels (Dispenses de certification et allégements de formation entre les BIF, BEF1, BEF2 et le CQP);
- la labellisation de chacune des sessions de formation par la FFRS permettant un contrôle qualité, une meilleure lisibilité dans le calendrier et une harmonisation entre les centres de formation.

La filière de formation fédérale



II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BIF

Conditions d'activité bénévole

Le Brevet Initiateur Fédéral confère à son titulaire la compétence à encadrer bénévolement un cycle de découverte et d'initiation. Les disciplines ouvertes sont : Roller, Skateboard et Trottinette (voir les conditions spécifiques à chacune des disciplines)

IMPORTANT: ce diplôme **ne permet pas d'encadrer contre rémunération** au sens de l'article L212-1 du code du sport. Seules les certifications comme le CQP, le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS permettent d'exercer l'activité d'encadrement sportif à titre professionnel et ouvrant à la délivrance d'une carte professionnelle.

Les compétences visées par le diplôme

La formation préparant au **Brevet Initiateur Fédéral** doit permettre aux apprenants d'acquérir les compétences suivantes :

- **Se présenter**, expliquer son rôle et fixer son cadre d'intervention,
- Échanger avec les pratiquants sur leurs besoins ou questionnements,
- Créer les conditions de la sécurité avant le début de la séance,
- Gérer la fin de séance,
- Enseigner les bases techniques de la discipline (Roller, Skateboard, Trottinette),
- Encadrer une séance de découverte ou d'initiation en toute sécurité dans la discipline,
- Concevoir et conduire un cycle de découverte ou d'initiation dans la discipline,
- Mobiliser les savoirs réglementaires de la discipline dans les situations d'encadrement,
- **Fédérer / fidéliser les pratiquants** en participant à l'organisation d'une rencontre amicale ou d'une session d'évaluation valorisant la progression au sein du club.

• Les exigences préalables à l'entrée en formation.

La formation peut être suivie soit au titre d'auditeur libre (formation sans examen) soit dans sa globalité (formation et examen). Les candidats souhaitant se présenter à l'examen sont prioritaires. Les conditions pour entrer en formation **Brevet Initiateur Fédéral** et se présenter à l'examen sont les suivantes :

- être titulaire d'une licence FFRS « pratiquant » en cours de validité,
- être âgé de **16 ans minimum au cours de la saison sportive** (entre le 1^{er} sept. et le 31 août),
- avoir réglé les frais administratifs et les frais pédagogiques de formation et / ou d'examen.

• Limites d'exercice préconisées par la FFRS

Le service emploi – formation FFRS préconise les limites d'exercice suivantes pour les titulaires du BIF :

- 10 pratiquants maximum par initiateur
- Pratique uniquement dans un espace dédié
- En présence d'un dirigeant du club majeur pour les titulaires mineurs du BIF.

• Arbitrage et dérogations.

Tous les cas non prévus dans le cahier des charges fédéral et dans les différents documents « conditions spécifiques aux disciplines » font l'objet d'une étude attentive, suivie d'une prise de décisions du service Formation de la FFRS.

III. CONDITIONS D'ORGANISATION DU BIF

a. Responsabilité et organisation de la formation

La formation BIF se déroule à l'échelon régional et s'inscrit dans le cadre d'une politique à la fois de développement et de proximité. Une répartition d'au moins une formation BIF par région et par an est préconisée.

Le service formation de la FFRS est le dépositaire du diplôme fédéral. A ce titre, il labellise la formation et son opérateur. La ligue est l'opérateur administratif, pédagogique et financier de la formation et de la certification.

La mise en place d'une formation est définie conjointement entre le référent fédéral de la discipline, les instances élues et le correspondant formation de la ligue. Elle peut être **déléguée à un comité départemental ou un club** sous réserve de l'accord du président de la ligue et du respect du présent cahier des charges.

b. Responsabilité et organisation de la formation

La FFRS, en tant que dépositaire du diplôme, est garante d'une **équité de traitement des candidats et de la valeur du diplôme** quel que soit l'organisateur. Chaque opérateur doit, préalablement à la mise en place de sa formation, effectuer une **demande de labellisation au service formation de la FFRS.**

La gestion des sessions de formation s'effectue sur RolSkaNet.fr en suivant <u>ce tutoriel</u>

Période		Phase	Activités	
	J - 3 mois	Demande de labellisation	-Communication avec le Référent Formation -Création de la session de formation sur Rolskanet (LIGUE)	
AVANT	J - 1 mois	Information et communication	-Information, diffusion des formations aux clubs via RolSkaNet (LIGUE) -Organisation logistique et humaine (réservation locaux et contrats de travail)	
	J – 15 jours	Organisation	-Convocation des candidats par la ligue -Finalisation de l'organisation	
PENDANT		Mise en œuvre formation	-Accueil et animation des sessions par les formateurs -Faire émarger les stagiaires (modèle sur RolSkaNet) -Organisation des épreuves de certification par le jury	
S	J + 7 jours	Édition et transmission des résultats	-Édition et transmission des résultats de la session sur Rolskanet (FFRS)	
APRES		Bilan de satisfaction	-Transmission d'un formulaire « bilan de satisfaction » par courriel (LIGUE)	
<	J + 2 semaines	Validation résultats	-Validation des résultats (FFRS) -Disponibilité immédiate des diplômes sur Rolskanet	

Les référents formation sont joignables aux coordonnées suivants :

Disciplines	NOM	Prénom	Mail	Téléphone
COURSE	BOUCHER	Thomas	thomas.boucher@ffroller-skateboard.com	06 72 08 16 85
FREESTYLE	BRIEX	Oscar	oscar.briex@ffroller-skateboard.com	06 52 03 24 24
PATINAGE ARTISTIQUE	GUITTON	Frederic	frederic.guitton@ffroller-skateboard.com	06 46 43 41 69
RINK HOCKEY	HERIN	Stéphane	stephane.herin@ffroller-skateboard.com	06 12 06 82 61
ROLLER DERBY	CROIGNY	Caroline	caroline.croigny@ffroller-skateboard.com	06 45 57 87 11
ROLLER HOCKEY	PERRAUDIN	Éric	eric.perraudin@ffroller-skateboard.com	06 72 08 16 82
SKATEBOARD	HECQUARD	Florent	florent.hecquard@ffroller-skateboard.com	06 16 73 84 10
TROTTINETTE	HOURDEL	Romain	romain.hourdel@ffroller-skateboard.com	06 18 78 40 20
BIF Roller	WATTRE	Guillaume	guillaume.wattre@ffroller-skateboard.com	06 34 04 19 37

Conditions tarifaires

Les tarifs de la formation (frais administratifs, pédagogique et d'examen) sont déterminés par le service organisateur de la formation (Ligue)¹. A ces frais, s'ajoutent les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration qui restent à la charge de l'apprenant.

Pour les nouveaux apprenants, en cas de désistement à la formation et /ou à l'examen, par écrit, 15 jours avant le début de la formation, les frais pédagogiques sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés. En cas d'absence partielle, les frais pédagogiques sont également conservés.

Pour les anciens candidats ayant validé au moins une UC, en cas de désistement ou d'annulation à l'examen, par écrit, 15 jours avant le début des épreuves, les frais de certifications sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés.

Dans tous les cas de figures, les frais administratifs restent acquis au service organisateur.

Remarque: en cas d'annulation d'une session (effectif insuffisant par exemple...) les chèques sont réexpédiés sauf si le candidat confirme une inscription pour une autre session. Dans ce cas-là, les chèques sont conservés.

IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Les principes pédagogiques partagés

Les formations fédérales sont organisées à partir des **situations réelles d'encadrement** définies par les exigences du brevet. La démarche de formation s'organise selon le cheminement suivant :

- 1. Apports théoriques sur l'attitude, la posture et la communication de l'initiateur
- 2. Apports techniques et de connaissances sur les habiletés
- 3. Apports méthodologiques sur la construction de séances et de cycle d'initiation
- 4. Partage de situations et d'outils pédagogiques
- 5. Mise en situation pédagogique en conditions réelles

Le service formation de la FFRS, en lien avec l'équipe des correspondants formation des ligues, est chargé de construire des ressources partagées par l'ensemble de la communauté des formateurs. La **construction des contenus de formation** et des méthodes d'apprentissage associées restent sous la responsabilité du service emploi – formation de la FFRS.

Dans ce contexte, nous devons privilégier des situations de formation mobilisant une démarche active des apprenants et une mise en production systématique.

Dans ce contexte, le **formateur** s'inscrit dans **une démarche d'accompagnement des acteurs** dans ces situations. Tous les apports proposés (techniques, pédagogiques, réglementaires) sont nécessairement contextualisés et en lien direct avec les situations réelles du niveau du brevet.

¹ Décision du Bureau Exécutif de la FFRS du 22 mai 2015.

Organisation des temps de formation

La formation BIF a une durée minimale de 50h de formation, réparties sur une période minimale de 7 jours continus ou discontinus, et de 7h forfaitaires d'examen (soit un total de 57h).

Le format est libre en fonction des spécificités de la discipline et des ligues organisatrices : week-ends et/ou jours ouvrés et/ou vacances scolaires. Les différents temps de formation (sur un format type de 7 jours) permettront d'aborder les thématiques suivantes :

- Apports techniques
- Apports pédagogiques
- Mise en situation pédagogique
- L'organisation de la FFRS,
- La sécurité
- Les différents publics
- La prévention / sensibilisation contre les violences.
- Concevoir et conduire un cycle de découverte et d'initiation :
 - accueillir des pratiquants et animer en toute sécurité une séance d'initiation
 - enseigner les fondamentaux techniques
 - construire une progression pédagogique, un cycle d'apprentissage

• Application pratique en club

La formation fédérale BIF prend tout son sens, dans la mesure où le candidat a la possibilité de mettre en application les apports de la formation au sein de son club. L'organisation des temps de la formation et de l'examen doit permettre aux candidats de réaliser au moins 6 séances, afin de respecter les exigences minimales de **mise en situation en club**. Elles seront vérifiées au cours de l'épreuve pédagogique de l'examen au travers de la présentation du *compte-rendu de cycle* sur un format librement choisi par l'apprenant (modèle Word fourni).

Le candidat doit envoyer son compte-rendu de cycle une semaine avant la date d'examen.

• Qualification des formateurs

Les formateurs devront obligatoirement suivre le dispositif d'accompagnement du référent formation de la discipline. L'organisation et l'animation de la formation BEF1 requiert l'une des qualifications suivantes :

Roller: BEES1 ou 2, DEJEPS, DESJEPS option Roller-Skating ou un diplôme professionnel de l'encadrement de type généraliste (CQP, BPJEPS APT, Licence STAPS...) + avoir suivi intégralement la formation de formateur proposée par la FFRS.

Skateboard: BEES1 ou 2, DEJEPS, DESJEPS option Skateboard

Trottinette : un diplôme professionnel de l'encadrement de type généraliste (CQP, BPJEPS APT, Licence STAPS...) + avoir suivi intégralement la formation de formateur proposée par la FFRS.

• Les conditions d'assiduité en formation

La formation peut être suivie soit en auditeur libre (ou formation continue) soit en visant le diplôme et en se présentant aux épreuves de certification.

L'organisateur a la possibilité de proposer des **allégements**² de formation en fonction du diplôme acquis (Licence STAPS, ou BPJEPS APT par exemple...) et de l'expérience du candidat.

L'assiduité et l'engagement en formation restent premiers dans le processus d'acquisition des compétences visées par le diplôme. En conséquence, les **règles minimales d'assiduité** sont les suivantes pour les personnes se présentant aux certifications :

Taux de présence < 50% du temps prévu (28h d'absence) au prorata temporis des allègements ou Absence sur les 2 premiers jours du module commun ³	Pas de participation aux épreuves de certification.	
50% (28h absence) < Taux de présence < 80% (11h d'absence) du temps prévu au prorata temporis des allégements	Participation aux épreuves à l'appréciation de l'organisateur en fonction du bien-fondé des absences et du niveau d'engagement du candidat.	

Cette règle nécessite de tenir à jour un cahier d'émargement⁴.

Cas des apprenants souhaitant revenir en formation à la suite d'un échec à une ou plusieurs épreuves : l'organisateur de la prochaine session qui décide du temps de formation nécessaire pour se représenter aux épreuves. Un apprenant peut se représenter la même année sur une autre session dans la même ligue ou dans une autre ligue.

V. CONDITIONS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME

Principes généraux

Les épreuves s'organisent sous la forme d'évaluation de compétences. Chaque Unité de Compétences (UC) ne donne pas lieu à une notation chiffrée, elle est accordée ou non en fonction du niveau des prestations du candidat (Acquis / Non Acquis).

Le système d'évaluation s'organise autour des principes suivants :

- la présentation aux épreuves est autorisée uniquement pour les apprenants en conformité avec :
 - → les exigences préalables à l'entrée en formation,
 - → le règlement financier de la formation,
 - → les conditions d'assiduité prévues dans le cahier des charges.
- l'obtention du diplôme est accordée uniquement si toutes les unités de compétences (UC) sont acquises (y compris les compétences complémentaires qui sont spécifiques au diplôme);
- Il est possible de représenter des UC manquantes sur une nouvelle session correspondant au diplôme en conservant les UC acquises. La durée de validité des UC acquises est à vie.

Vous trouverez le détail des modalités de certification sur le tableau en page 10.

² **La notion d'allégement** concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

³ Dans le cas où ces deux jours sont effectivement organisés par la ligue et mutualisés avec d'autres formations BEF 1 ou BIF.

⁴ Le cahier d'émargement est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service formation de la FFRS.

Organisation du jury et des épreuves

La proposition de composition du jury est transmise à la FFRS (service formation) par le service organisateur via le formulaire de labellisation et peut être modifiée au plus tard un mois avant la date de l'examen (avenant au formulaire de labellisation).

La FFRS (service emploi - formation) valide les membres du jury sur proposition du service organisateur. Le jury comprend :

- un Président du jury : le Président de la Ligue, son représentant ou le formateur ;
- un ou plusieurs binômes d'évaluateurs selon le protocole décrit dans le tableau des épreuves en page 10.

IMPORTANT: un des deux évaluateurs ne doit pas avoir de lien familial avec le candidat ou avoir eu un lien entraîneur – entraîné, ni même avoir appartenu au même club.

Les résultats sont communiqués par le Président du jury à l'issue des délibérations, sous réserve de la validation définitive par la FFRS (service formation) qui délivre le diplôme.

• Dispense de l'UC pratique pour handicap moteur.

Une personne ayant un handicap moteur reconnu par un médecin peut demander à être dispensé de l'UC pratique. Elle doit pour cela fournir :

- un certificat médical « d'aptitude à l'encadrement de la discipline concernée en autonomie ».
- un courrier de son médecin mentionnant la nature de son handicap moteur et précisant son incapacité à passer la roue bleue.

Dans ces conditions, elle sera évaluée uniquement sur l'UC1 et l'UC2 et vous indiquerez « dispensé pour raisons médicales » pour la roue bleue. (Renvoyez au service formation une copie de ces documents lors de la transmission des résultats).

Documents à transmettre à la FFRS pour l'édition des Diplômes

Les documents à transmettre sur RolSkaNet.fr sont les émargements et le **procès-verbal de la session** mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury.

Règles d'archivage formation et examen

Pièce Administrative	Durée de conservation et lieu	
 Procès-verbal de la session mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury. 	50 ans (FFRS Service Formation)	
- Fichier tableur Excel « Gestion stagiaires BIF » dûment rempli.	Tormation	
- Fiches évaluations originales UC1 et UC2	5 ans (Service organisateur)	
 Traces évaluation UC1 pédagogie (sujets, compte-rendu de cycle, notes personnelles des évaluateurs) et UC2 (résultats du QCM). 	1 an (Service organisateur)	
- Formulaires inscription apprenants	3 ans (Service organisateur)	

• Les Unités de compétences et le mode de validation du diplôme BIF

	Unité de Compétence	Modalités d'organisation	Composition du jury	Ressources Esp. partagé
UC organisée au cours de la formation	UC1 Pédagogie : Animer une séquence de découverte ou d'initiation	L'épreuve pédagogique s'organise en quatre temps : 1. Envoi du compte-rendu de cycle Le candidat transmet son compte-rendu de cycle au jury au plus tard 7 jours avant l'examen. 2. Préparation de la séquence pédagogique Le candidat tire au sort un thème de séance en lien avec le public support. Il dispose de 30 minutes pour préparer une séquence de 20 minutes. 3. Encadrement d'une séquence de découverte ou d'initiation Le candidat encadre la séquence de 20 minutes. 4. Entretien D'une durée de 10 min maximum, l'entretien porte sur la séquence que le candidat vient d'encadrer.	Épreuve évaluée par 2 personnes dont : - Évaluateur 1 : un diplômé d'État ⁵ (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou BEES 1) - Évaluateur 2 : au choix, soit → le formateur (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou BEES 1) → soit un diplômé d'État, CQP, BPJEPS ou licence STAPS titulaire d'un BIF, BEF, CS Roller ou UCC Skate (Pour la trottinette : personne qualifiée reconnue par le service formation).	- Grille de certification BIF UC1 - Conditions spécifiques option Roller / Skateboard / Trottinette
UC organi	UC2 QCM « Connaissances communes » : Protéger les pratiquants	Cette épreuve s'organise à partir d'un QCM de 10 questions reprenant tous les thèmes du Module Commun. Le questionnaire est dématérialisé et est rempli en ligne par le candidat à partir du moment où l'organisateur a transmis le lien. Chaque question comporte de 1 seule bonne réponse. La durée totale est de 10 minutes. L'épreuve est acquise lorsque le candidat totalise 7 bonnes réponses sur les 10 .	L'organisation du questionnaire est pilotée par le Président du jury. La correction de l'épreuve est automatiquement communiquée à la fin, lorsque le candidat a envoyé ses réponses.	- 4 QCM au format Forms avec lien et QR code.
UC à valider en dehors de la formation	UC 3 Épreuve Pratique	Obtention de l'épreuve pratique UC3 Roller / Skateboard / Trottinette ⁶ . Ce passage d'épreuve pratique peut être effectué avant, pendant la période de formation, dans une structure au choix, ou le jour de l'examen. Les candidats dits « athlètes de Haut Niveau » sont dispensés de cette épreuve (figurant ou ayant figuré sur une liste HN du Ministère des sports ou ayant été sélectionné en équipe de France au minimum sur un championnat d'Europe). L'attestation de réussite doit obligatoirement être transmise au responsable de la formation à l'inscription.		

Rappel: le diplôme BIF est délivré par la FFRS si les UC 1, 2 et 3 sont validées.

⁵ ayant encadré moins de 50% de la formation

⁶ Le protocole de passage de cette épreuve pratique est disponible sur l'espace partagé ou sur le site internet de la FFRS.

• Passerelles entre le BIF et le BEF1

Dans les cas suivants :

- une personne titulaire du BIF souhaitant passer un BEF 1,
- une personne titulaire d'un BEF 1 dans une option souhaitant passer une autre option du BEF 1,
- une personne titulaire d'un BEF 1 dans une option souhaite passer un BIF.

Il lui sera proposé le parcours suivant :

- Temps de formation de 5 jours maximum : allégement des deux premiers jours « Module Commun ».
- **Certifications (1 jour)** : dispense « UC2 Connaissances Communes » et « UC3 épreuve pratique » (il doit simplement se présenter à l'UC1 pédagogie).
- Passerelles, équivalences ou allégements avec les diplômes professionnels

Le candidat est titulaire du :	Il peut prétendre aux équivalences, dispenses ou allégements suivants :	
BIF Brevet Initiateur Fédéral	DISPENSE épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique du CQP Moniteur de Roller / Skateboard ALLEGEMENT de 50 heures de formation (maximum) du CQP Moniteur de Roller / Skateboard après validation des épreuves de positionnement	
BEF 1 Brevet Éducateur Fédéral 1 Toutes options	DISPENSE épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique du CQP Moniteur de Roller / Skateboard ALLEGEMENT de 50 heures de formation (maximum) du CQP Moniteur de Roller après validation des épreuves de positionnement	
BEF 2 Brevet Entraîneur Fédéral 2 Toutes Options	DISPENSE des exigences préalables à l'entrée en formation du DEJEPS Roller Skating ALLEGEMENT de 70 heures de formation (maximum) du CQP Moniteur de Roller après validation des épreuves de positionnement EQUIVALENT du Bloc 1 du CQP Moniteur de Roller	

Glossaire:

Équivalence : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.

Dispense : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur à la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.

Allégement : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

Pour tous les diplômes fédéraux (BIF, BEF 1, BEF 2), le dispositif de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas applicable.

VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Des documents complémentaires au cahier des charges sont disponibles en téléchargement :

Accès « public » http://ffroller.fr/les-formations-du-roller-et-du-skate/ Puis cliquez sur le l'onglet du diplôme recherché LES FORMATIONS DU ROLLER ET DU SKATE Bienvenue dans l'espace formation Pour accider aux rensaignements des différentes formations, vuiller cliquer sur les immisés du document ci dessous ou sur les bouteres ci dessous Portradicions BLAF, BLEF, 2 G.G.D. DELEPS DESLEPS DESLEPS

- Fiche d'inscription
- Protocole roue bleue
- Calendrier national

Accès réservé « Responsable de formation » DRIVE Brevets Fédéraux

00_ORGANISER_BIF_BEF1 01 MODULE COMMUN 02_BIF_ROLLER 03_BIF_SKATEBOARD 04_BIF_TROTTINETTE 05_BEF1_ARTISTIQUE 06_BEF1_COURSE 07 BEF1 FREESTYLE 08_BEF1_RANDONNEE 09_BEF1_RINK_HOCKEY 10_BEF1_ROLLER_DERBY 11_BEF1_ROLLER HOCKEY 12_EXAMENS